PROCES VERBAL
Bureau communautaire
DU 9 NOVEMBRE 2022
(Convocation du 2 novembre 2022)

L'an deux mille vingt-deux, le Mercredi 9 novembre à 08 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Siège administratif de Centre Morbihan Communauté - Zone de Kerjean - 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

Conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10

PRESENTS : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Chantal BIHOES, Pierre GUEGAN, Jeanne LE NEDIC, Gérard LE ROY, Pascal ROSELIER, Pierre BOUEDO, Guénaël ROBIN

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Luc GRANDIN

INVITÉ : Gérard CORRIGNAN,

INVITÉ EXCUSÉ : Grégoire SUPER

Secrétaire de séance : M. Guénaël ROBIN

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

I. INSTANCES 3

A. - APPEL NOMINAL *RAPPORTEUR : M. BENOIT ROLLAND* 3

B. 2022-DB-026 - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE *RAPPORTEUR : M. BENOIT ROLLAND* 3

II. PROJET DE TERRITOIRE 3

C. – APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE *RAPPORTEUR : MME NOLWENN BAUCHÉ-GAVAUD* 3

III. QUESTIONS DIVERSES 9

D. QUESTIONS DIVERSES *RAPPORTEUR : BENOIT ROLLAND* 9

I. INSTANCES

A. - Appel nominal *Rapporteur : M. Benoît ROLLAND*

M. le Président procède à l'appel nominal des membres du Bureau communautaire. Après vérification du quorum, il déclare la séance ouverte.

B. 2022-DB-026 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance *Rapporteur : M. Benoît ROLLAND*

DÉCISION DE BUREAU

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L.2121-21 et L.5211-1, au début de chacune de ses séances, le Bureau communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ***DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret,***
- ***DE DÉSIGNER, M. Guénaël ROBIN, Secrétaire de séance.***

II. PROJET DE TERRITOIRE

C. – Approbation du Projet de territoire de Centre Morbihan Communauté *Rapporteur : Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD*

Contexte et Enjeu politique

Par délibération en date du 10 septembre 2020, le Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté (ancien périmètre) avait approuvé le lancement d'un Projet de territoire.

Depuis le 1er janvier 2022, Centre Morbihan Communauté est une nouvelle entité regroupant désormais 12 communes pour environ 28 000 habitants. Les élus ont souhaité poursuivre leur réflexion pour élaborer leur Projet de territoire à horizon 5 à 10 ans.

Objet du Projet de territoire

Un Projet de territoire est un document de référence, une feuille de route qui permet à un territoire de définir les axes de son développement pour les années à venir. Il s'agit d'un projet global de développement et d'aménagement du territoire, porté par les acteurs locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : Environnement, Santé, Habitat, Urbanisme, Mobilité, Services à la population, Développement économique, Agriculture, Tourisme, Culture et patrimoine, Sport…

Ce document s'inscrit dans une démarche prospective. Il définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies pour parvenir à l'atteinte des objectifs. Le Projet de territoire de Centre Morbihan Communauté porte tant sur les projets communaux que communautaires. Il a vocation à devenir le document de référence de l'action communautaire.

Pilotage du Projet

Le Projet de territoire est porté par le Président de Centre Morbihan communauté, qui a confié la mise en œuvre et le suivi à Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, en charge du Projet de territoire et des transitions.

La commission Projet de territoire a été créée notamment pour valider la mise en œuvre et le suivi de la démarche.

Des points d'étapes réguliers sur cette démarche de Projet de territoire ont été présentés en Comité exécutif, Bureau et Conseil communautaire.

Méthode

Après une présentation de la démarche en septembre 2020 auprès de l'ensemble des conseillers municipaux, il a été proposé d'engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un Projet de territoire construit avec l'ensemble des acteurs locaux.

La réalisation de l'étude a été confiée au cabinet Auxilia Conseil, Cabinet de conseil en transition.

La démarche retenue s'est appuyée sur plusieurs phases :

- La formalisation d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions.

Cette démarche a donné lieu à une concertation et une implication forte de nombreux acteurs du territoire et des techniciens.

Les temps de concertation furent les suivants :

- Un atelier créatif auprès des communes
- Un atelier créatif auprès des agents de l'EPCI
- Un atelier créatif auprès des entreprises
- Un atelier auprès des associations
- Plusieurs ateliers auprès des élèves collégiens et lycéens (Jeunesse)
- Une enquête citoyenne auprès des habitants
- Un premier séminaire de travail le 26/02/2022 pour définir les futurs souhaitables
- Un second séminaire de travail le 19/05/2022 pour définir les futurs possibles
- Un séminaire de travail de définition du plan d'actions le 15/09/2022.

Le Projet de territoire

A l'issue de l'ensemble de ces travaux, ce sont trois orientations qui ont été définies pour illustrer le Projet de territoire :

Orientation 1	Choisir de travailler ensemble : créer, produire, innover ici pour être fier de notre économie locale et responsable
Orientation 2	Choisir de bien-vivre ici en proximité : défendre et partager la qualité de vie dans nos communes rurales
Orientation 3	Choisir de vivre-ensemble ici : protéger, s'épanouir, faire-ensemble, pour se retrouver collectivement

Ce sont également 12 objectifs stratégiques (sans ordre de priorité) et de nombreuses actions concrètes qui ont été définis par objectif stratégique. La feuille de route illustre un plan d'actions au regard d'un calendrier 2023 – 2030. Le Projet de territoire est un document « vivant » qui se veut évolutif, dynamique. Le projet de territoire a vocation à se décliner de manière opérationnelle dans les services. La commission Projet de territoire et les différentes commissions thématiques de Centre Morbihan Communauté devront veiller à la bonne mise en œuvre des actions.

Il est prévu de réaliser un bilan annuel pour faire vivre ce projet de territoire. La commission projet de territoire est l'instance en charge de son suivi et de son évaluation afin de se donner le maximum de chances de réussite. Il conviendra si besoin d'ajuster les objectifs, les actions et de redéfinir ou d'adapter les priorités.

Contractualisation

Le Projet de territoire permet non seulement d'avoir une vision financière mais aussi politique et économique du territoire. L'élaboration d'un Pacte fiscal (en cours par Centre Morbihan Communauté) permettra de concrétiser et de formaliser en les chiffrant les actions définies dans le Projet de territoire.

Le Projet de territoire est également un outil nécessaire au service de la contractualisation et des politiques publiques notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Christian CHATARD, Directeur de Projets Ruralités innovantes chez Auxilia indique avoir apprécié travailler sur le Projet de territoire de Centre Morbihan Communauté. Il relève que le Projet de territoire a mobilisé un nombre importants d'élus ce qui n'est pas toujours le cas dans tous les territoires.

Christian CHATARD expose la démarche parcourue, la méthodologie du cabinet d'étude pour la priorisation des chantiers. Il précise que l'objectif recherché était bien celui de construire ensemble le plus grand dénominateur commun. C'est un cadre, une ligne de conduite pour le territoire sur la mise en œuvre des différentes politiques publiques.

Benoît ROLLAND précise que le document est un projet de territoire et non le projet de l'intercommunalité. Il précise que le document institutionnel sera transmis en format papier à l'ensemble des élus municipaux et communautaires, aux partenaires institutionnels et financiers et aux participants ayant contribué à la démarche du Projet de Territoire de CMC.

Christian CHATARD présente ensuite les trois orientations du Projet de territoire ainsi que les douze objectifs stratégiques. Il précise que ces orientations et objectifs concernent l'ensemble des compétences à la fois celles de l'EPCI et celles des communes.

Nolwenn BAUCHE GAVAUD relève que le projet de territoire révèle la nécessité de mener des actions humaines au-delà même de réaliser des projets. L'humain et les relations humaines sont au cœur de ce projet.

Benoît ROLLAND ajoute que le projet de territoire constituera désormais la feuille de route de chaque Vice-Président.

Présentation de la feuille de route 2023 :

Christian CHATARD présente pour chaque objectif stratégique les chantiers 2023 et ceux à mettre en œuvre d'ici 2026.

ORIENTATION 1 : « CHOISIR DE TRAVAILLER ENSEMBLE : CREER, PRODUIRE, INNOVER ICI POUR ETRE FIER DE NOTRE ECONOMIE LOCALE ET RESPONSABLE » :

Orientation 1 – Objectif 1 : « Continuons de nourrir le Centre Morbihan, notre région, notre pays, en soutenant activement nos agricultures et nos emplois dans leurs diversités et leurs qualités »

Benoît ROLLAND indique que le sujet de l'agriculture est peu abordé dans les travaux de l'intercommunalité. Le territoire est très agricole mais on ne s'y penche pas suffisamment.

Gérard CORRIGNAN indique que la partie économique la plus importante sur le territoire est bien l'agriculture et que le monde agricole nécessite un besoin actif des acteurs publics du territoire. Il y a déjà beaucoup de choses réalisées mais à titre individuel.

Pascal ROSELIER précise que les usines agro-alimentaires contribuent au développement de l'agriculture sur le territoire sans attendre l'accompagnement de CMC.

Benoît ROLLAND trouve intéressant que les exemples de propositions illustrant le chantier interpellent. Il rappelle que la feuille de route est celle des vice-présidents et qu'il faudra travailler sur la mise en œuvre.

Nolwenn BAUCHE-GAVAUD rappelle que la collectivité et les communes auront un rôle de facilitateur.

Christian CHATARD indique que le projet de territoire ne fera pas table rase sur le travail de mise en œuvre des compétences engagées depuis plusieurs mandats. Il aidera à mettre des marqueurs forts sur des chantiers pour aller chercher des outils pour les mettre en œuvre.

Orientation 1 - Objectif 2 : Encourageons notre attractivité économique, accueillons et installons nos entreprises en tenant compte des mutations de notre temps : l'ancrage de notre économie, un étalement urbain maîtrisé, un numérique responsable

Orientation 1 - Objectif 3 : Partageons les savoir-faire, formons nos jeunes aux métiers d'aujourd'hui et de demain, donnons leur envie de venir travailler ici

Christian CHATARD indique que « donner envie de venir travailler ici » est un objectif fort de choix et de fierté. Cela peut être un travail à engager avec les territoires voisins.

En terme de calendrier de mise en œuvre des actions, il rappelle que le chantier « 2023 » signifie commencer la réflexion en 2023. Le Projet de territoire se déclinera sur des années de travail.

Orientation 1 - Objectif 4 : Faisons des innovations écologiques et énergétiques une des signatures de notre développement local

ORIENTATION 2 DU PROJET DE TERRITOIRE « CHOISIR DE BIEN-VIVRE ICI EN PROXIMITE : DEFENDRE ET PARTAGER LA QUALITE DE VIE DANS NOS COMMUNES RURALES » :

Orientation 2 – Objectif 1 : « Défendons nos proximités par les commerces, les services, les écoles, la santé, dans nos communes rurales »

Gérard CORRIGNAN indique que deux phénomènes sont liés : le déploiement du numérique d'une part et le maintien des commerces de proximité d'autre part. Si le numérique n'est pas suffisamment développé sur la commune alors les usagers s'en vont ce qui entraîne la fermeture de certains commerces de proximité.

Stéphane HAMON constate que les petits commerces disparaissent. Une attention particulière doit être apportée sur les grandes surfaces qui s'installent à proximité des petits commerçants.

Benoît ROLLAND souligne que sur ces sujets et thématiques, il faudra accompagner la transversalité et ne pas travailler en silo. Certains sujets mobiliseront plusieurs commissions.

Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD complète en indiquant que cette transversalité demandera une fluidité dans la transmission des informations et une communication importante entre chaque commission.

Chantal BIHOES indique qu'en effet cette démarche demandera un réel travail en amont.

Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD souhaite revenir sur l'articulation des chantiers et précise que cela n'est pas du seul ressort de la commission projet de territoire. Elle rappelle qu'une réflexion est menée sur ce sujet par les services de la collectivité.

Orientation 2 – Objectif 2 : « Offrons à nos habitants des solutions de logement adaptées et accessibles en réponse à la pression foncière »

Orientation 2 - Objectif 3 : « Garantissons le droit de se déplacer dans nos communes rurales : pouvoir se déplacer moins ou moins loin, plus facilement et autrement »

Benoît ROLLAND indique qu'il y a actuellement une mise en relation des DRH des grandes entreprises sur le territoire autour de la mobilité.

Concernant le transport scolaire, Benoît ROLLAND indique qu'il souhaite s'inspirer d'expériences réussies de mise en place d'infrastructure de transport scolaire comme celle déployée sur le département de la Somme.

ORIENTATION 3 DU PROJET DE TERRITOIRE « CHOISIR DE VIVRE-ENSEMBLE ICI : PROTEGER, S'EPANOUIR, FAIRE-ENSEMBLE, POUR SE RETROUVER COLLECTIVEMENT » :

Orientation 3 - Objectif 1 : « Sachons être à l'écoute de notre jeunesse pour répondre à ses besoins et ses aspirations »

Pascal ROSELIER interpelle et s'interroge sur la proposition sur le thème jeunesse et transport, comme la mise en place de navette dans les communes pour permettre aux jeunes de venir aux activités proposées par les associations des communes.

Christian CHATARD indique que ceci est un exemple de proposition exprimée dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre de ce chantier « Des solutions de mobilités pour les jeunes » mais rien n'est gravé dans le marbre.

Fanny POHARDY, DGA Aménagement et mobilité, ajoute que la CAF propose aux communes la signature d'une Convention Territorial Globale qui permet de les accompagner en ce sens sur ce type de projet.

Orientation 3 - Objectif 2 : « Prenons soin de nous : soigner, bien-vieillir, prévenir l'isolement »

Sur la thématique « mobilité des séniors », Benoît ROLLAND indique que certains bénévoles emmènent et accompagnent les séniors aux rendez-vous médicaux, et les adjoints aux affaires sociales se substituent au système d'accompagnement médical par manque de celui-ci sur le territoire.

Orientation 3 - Objectif 3 : « Incitons l'épanouissement par le sport et la culture, le soutien à nos associations et bénévoles »

Orientation 3 - Objectif 4 : « Faisons de la participation citoyenne, des coopérations et de l'alliance entre nos communes et notre intercommunalité, un moteur de notre projet de territoire et de nos solidarités »

Christian CHATARD conclut en indiquant que ce projet de territoire est la feuille de route qui est le fruit du travail de l'ensemble des élus du territoire.

Il remercie le travail réalisé par les élus, par Bénédicte et les agents de la collectivité. Il termine par présenter les cinq messages à retenir, à partager et à faire passer. Ces messages permettent de différencier le projet de territoire de CMC au regard de nos territoires voisins.

Guénaël ROBIN indique que le rédacteur de ce projet de territoire est le Cabinet, avec ses mots, mais ne retrouve pas les siens. Il ajoute avoir participé à toutes les séances de travail et mis l'accent sur l'importance de l'égal accès aux services pour tous les habitants cependant il ne le retrouve pas dans ce projet de territoire (ex : Ecole de musique). Aussi, il votera contre.

Benoît ROLLAND répond qu'il n'y a pas de censure, que les documents de travail sont à disposition et que, lui aussi, les idées qu'il a mises sur la table n'ont pas forcément été retenues. La bonne idée n'est pas forcément celle qu'on a mais celle qui est partagée, ainsi ce sont les idées communes qui sont présentées dans ce document.

Chantal BIHOES intervient et indique qu'elle trouve ce projet abouti, qu'il s'agit d'une feuille de route. Les travaux menés auront eu le mérite de mettre tous les élus autour de la table même si certains ne s'y retrouvent pas. Néanmoins ces sujets ne sont pas nouveaux, ce n'est pas une découverte car en tant que maire ces thématiques sont connues et plus ou moins mises en œuvre. La Communauté de communes va donc devoir s'inscrire comme porteuse d'actions.

Elle souligne aussi qu'il semblerait qu'il y ait des sujets manquants (violence faites aux femmes, CCAS etc…) et se demande comment coopérer dans ce cas ? Elle s'interroge également sur la part financière de ce projet de territoire. Son avis n'est pas pessimiste ni revendicatif mais elle s'interroge et souhaite cependant s'inscrire dans ce projet.

Il sera nécessaire de mettre en place les moyens humains en face des ambitions. Chaque Maire devra se poser des questions, cela demande beaucoup d'énergie.

Benoît ROLLAND rassure Chantal BIHOES en lui indiquant que la feuille de route présentée n'exclut pas ni les autres initiatives ni les autres besoins. Sur la partie budgétaire, Benoît ROLLAND rappelle que pour l'année 2022 la masse salariale est stabilisée et que le pacte fiscal et financier est en cours d'élaboration comme échangé lors du dernier Bureau communautaire. Ainsi les ressources et le pacte fiscal et financier permettront à la collectivité de savoir dans quelle direction s'engager. Derrière ce projet de territoire il sera décliné un Plan Pluriannuel d'Investissements.

Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD souligne qu'il est nécessaire d'avoir une prise de hauteur et une ouverture d'esprit sur ce projet de territoire transversal sans se focaliser juste sur un bâtiment ou un service unique, ce qui serait trop réducteur.

Stéphane HAMON dit que l'état esprit doit être ouvert sinon il sera compliqué d'avancer sur les différents projets ; chaque commune doit exister avec ses moyens son histoire et sa population…

Christian CHATARD rappelle que le projet est celui du territoire et non le projet des communes (c'est donc un projet qui touche de multiples compétences). L'idée est d'exprimer cette collégialité pour ne pas juste se focaliser sur des opinions individuelles. Il conseille de prendre de la hauteur. Forcément il y a des sujets qui ne sont pas cités, la spécificité du projet de territoire est de souligner des marqueurs qui sont d'ores et déjà en cours et de les faire évoluer ce qui n'empêche pas, à travers les différentes commissions, de travailler sur d'autres thèmes non cités. Le Projet de territoire ne se veut pas réducteur.

Benoît ROLLAND indique que la méthode voulue depuis le début pour réaliser le Projet de territoire, n'est pas la loi du plus revendicatif et du plus fort qui l'emporte : chaque conseiller municipal à son poids, tout le monde est entendu. Il réitère le souhait de mettre désormais en place, le pacte fiscal puis le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Nolwenn BAUCHE GAVAUD propose que le Bureau communautaire donne son avis. Un tour de table des élus est réalisé :

- *Jeanne LE NEDIC approuve le projet de territoire qui reflète ce qui a été entendu autour des tables lors des séminaires,*
- *Gérard LE ROY confirme les propos de Jeanne LE NEDIC,*
- *Chantal BIHOES (cf. propos ci-dessus),*
- *Stéphane HAMON retient les éléments forts comme l'habitat et les commerces de proximité et approuve à 100 % le projet de territoire,*
- *Pascal ROSELIER informe qu'il s'abstiendra sur le vote du projet de territoire parce que le PPI de la précédente mandature a été abandonné et il ne souhaite pas revivre la même chose et ne préfère pas prendre d'engagement néanmoins il respecte le contenu du projet de territoire,*
  Gérard CORRIGNAN précise que l'histoire a fait que les PPI ont été mis de côté à cause de l'état d'esprit des élus : chacun voulait avoir tout pour sa commune,
- *Gérard CORRIGNAN explique que cet outil de travail est une feuille de route collégiale qui ne remettra pas en cause ce qui est déjà engagé par les communes. Il faudra s'engager dans ce projet de territoire,*
- *Pierre GUEGAN indique qu'il se retrouve dans ce projet de territoire, et qu'il s'agit aussi de l'expression de chaque Conseil Municipal,*
- *Guénaël ROBIN ne s'exprime pas plus que ce qui a été dit précédemment (cf. propos ci-dessus),*
- *Pierre BOUEDO rejoint les propos de Stéphane HAMON sur la sensibilité à la thématique de l'habitat et exprime son inquiétude sur le pacte fiscal et financier.*

Benoît ROLLAND rappelle que l'objet de la délibération est de se mettre d'accord sur les orientations et les actions prioritaires. Le pacte fiscal et financier et le Plan Pluriannuel d'Investissements sont des démarches parallèles permettant de mettre en œuvre le Projet de territoire. C'est à la fois lié et différent.

La proposition qui sera faite en Conseil communautaire est la suivante : est-ce que l'on approuve les orientations qui sont faites dans ce projet de territoire ?

Il sera proposé au Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER le Projet de territoire sur la période 2023-2030,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge du Projet de territoire, à signer tout document y afférent.**

III. QUESTIONS DIVERSES

D. Questions diverses *Rapporteur : Benoît ROLLAND*

M. le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions diverses.

Benoît ROLLAND informe que les délégations de Grégoire SUPER seront entièrement proposées à la délégation de Pierre GUEGAN à compter de ce jour.

Le Conseil communautaire du 17 novembre procèdera à l'élection d'un nouveau Vice-Président dont la délégation sera la partie services techniques et travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00

Le Secrétaire de séance
Guénaël ROBIN

Le Président,
Benoît ROLLAND